

Orléans, le 9 Novembre 2020

Affaire suivi par : Yann MERCIER-BRUNEL
Vice-Président en charge de la Commission
Formation et Vie Universitaire
vpcfvu@univ-orleans.fr

à

Madame et Messieurs
Les directeurs de composante,
Les responsables des Relations
Internationales,
Les responsables de formation

**Note encadrant la mobilité internationale sortante des étudiants¹
dans le contexte de la crise sanitaire CoViD-19
au semestre impair (S1) 2020-2021
(modification de la note du 14/05/20 et de la note du 21/10/20)**

L'université d'Orléans est très attachée à favoriser la mobilité internationale (dite sortante) de ses étudiants mais sa priorité absolue reste celle de la sécurité des étudiants, condition *sine qua non* pour qu'une expérience de mobilité internationale soit une réussite.

Actuellement, plusieurs régions du monde sont toujours fortement affectées par la pandémie CoViD-19 et par diverses mesures restrictives en vigueur (interruption des liaisons aériennes, interdiction d'entrée sur le territoire, non délivrance de visa, isolement obligatoire, fermeture des campus et cours universitaires en distanciel, etc.).

Le 28 octobre 2020, le président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et déplacements sur l'ensemble du territoire en établissant un confinement du 30 octobre au 1^{er} décembre minimum.

Des mesures comparables sont instaurées dans un nombre croissant de pays.

Ainsi, pour les mobilités étudiantes sortantes (études, stages, années de césure), il est décidé que :

Aucun départ n'est autorisé entre le 5 novembre et le 31 décembre 2020.

Le Président



Ary Bruand

¹ Le masculin est utilisé de façon générique.